



**Séance du Conseil municipal du 27 avril 2026
PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	S. Barthassat Fleury, G. Bron Schwartz, F. Baudet, L. Cocquio, A. Cogne, M. Cogne-Balli, M. Goepfert, J. Leresche, M. Meyer, A. Roduit
Assistent :	D. Bolle de Paoli, Maire N. Pontinelli, Conseiller administratif P. Bavarel, Conseiller administratif
Excusé-e-s :	M. Comtat, M. Pelz
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le Président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2026 est approuvé par 9 oui et 1 abstention.

2. Décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 25 mars 2026 soumises au droit d'opposition

Le président en donne lecture.

Il n'y a pas de question, ni d'opposition.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président informe que Mme Julia Brand a présenté sa démission au sein du Conseil municipal et la remercie pour son engagement. Quelques noms ont été évoqués afin de la remplacer, des nouvelles seront données prochainement.

Le Président informe qu'il y a deux délibérations à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Le délai référendaire a été fixé au 15 juin 2026 en cas d'approbation des dites délibérations.

Le Président indique que la commune a reçu une invitation par l'amicale de pétanque des communes d'Onex, Confignon et Avusy pour la soirée des championnats genevois qui aura lieu le 22 mai prochain à 19h30 à Avusy. Les personnes intéressées à y participer peuvent adresser un courriel au président d'ici le 8 mai prochain.

Il n'y a pas d'autre communication.

4. Communications du Conseil administratif

Fermeture de la route de Vorpillaz

M. Pontinelli indique que la fermeture de la route de Vorpillaz a pris fin le 15 avril dernier. Un retour sur expérience est prévu dans les semaines à venir avec Pro Natura et KARCH-GE pour connaître l'impact environnemental de la mesure prise.

Il précise que le travail fut considérable tant pour l'Exécutif que pour le personnel de la commune, notamment lors des piquets de fermeture et ouverture de la route durant les week-ends et jours fériés.

Le travail d'évaluation de cette mesure sera confié à la commission commune des routes et de l'agriculture, environnement et aménagement.

Chemin des Curés

De menus travaux ont été effectués en vue de rendre le chemin praticable en attendant les grands travaux prévus à la fin de l'été. Une signalisation sera installée, indiquant des trous en formation sur le chemin, en guise de prévention.

Chemin des Écoliers

Le chemin des Ecoliers a été remis en état par l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) de la Champagne qui a effectué un travail important. Cinquante personnes ont été engagées pour ce faire.

Il est envisagé de faire à nouveau appel à l'ORPC pour remettre en état le chemin qui mène des Roches jusqu'au Moulin de Vert. Pour information, le Conseil administratif d'Avully a également fait appel à l'ORPC afin de refaire la partie du chemin des Ecoliers sur leur territoire au vu des problèmes de ruissellement constatés sur chemin. Mme Bolle de Paoli précise que l'ORPC est très sollicitée par les communes pour effectuer différents travaux ce qui engendre souvent une attente relativement longue pour leur intervention.

Rue du Trabli

Le renouvellement des enrobés avec phonoabsorbant sur le secteur Vallières - Nant de Crues se fera du 4 au 8 mai prochain, sous réserve des conditions météorologiques. Ces travaux entraîneront une déviation du trafic transitant entre le giratoire du Moulin de la Rate – route de Cartigny et le giratoire Nant-des-Crues – route d'Avully. Cette déviation pourrait provoquer des nuisances sur la rue du Temple.

Par ailleurs, des potelets seront prochainement installés afin de sécuriser les piétons dans certains secteurs de la rue du Trabli afin d'éviter que les véhicules motorisés montent sur les trottoirs.

Mme Cogne-Balli indique que ces renseignements seront communiqués sur les réseaux sociaux de la commune. En revanche, elle est étonnée du court délai entre l'annonce des travaux et l'exécution de ces derniers. Le Conseil administratif indique que la compétence en termes de communication est cantonale. La commune a très peu d'impact. Il est constamment rappelé au canton de faire le nécessaire pour communiquer bien plus en amont. Une attention particulière sera également prise lors des futurs travaux du PGEE.

Ligne CFF Satigny-La Plaine

Des travaux conséquents ont été entrepris dans le tunnel situé entre la Plaine et le Moulin. Dans le cadre de ce chantier sur les voies ferroviaires, le tunnel sera fermé à la circulation du 27 avril au 21 mai. Ces travaux s'effectueront durant nuit entre 0h30 et 5h00. Une déviation est prévue par Cartigny durant les heures de fermeture, toutefois le trafic résiduel n'est pas important durant ces heures. Les habitants de la commune peuvent se rendre sur le site de l'administration communale, sous l'onglet « avis de travaux » pour toutes informations complémentaires.

PGEE - secteurs 1 et 2

Les travaux sur ces deux secteurs débuteront cette année.

Les appels d'offres aux entreprises qui réaliseront les travaux ont été réalisés et le choix a été opéré. La procédure est désormais dans la phase de recours. Les travaux devraient théoriquement débuter à la fin du printemps, avec deux mois de retard.

Inauguration du pont d'Eaumorte

L'événement aura lieu le 20 mai prochain à 18h00. La manifestation est pilotée par la commune d'Avully et est ouverte à la population qui sera informée par un tout-ménage et sur les réseaux sociaux.

Commission des routes

La prochaine séance de commission des routes est fixée au 4 mai et portera sur les déchets et les différents dossiers évoqués ce soir.

Agriculture environnement – aménagement

M. Pontinelli indique que la commune n'a toujours pas reçu de nouvelle du graviériste.

La prochaine séance de commission est agendée au 11 mai à 20h00.

Bâtiments

M. Bavarel indique que le bureau d'ingénieur qui a effectué l'étude de faisabilité sur la CEL n'est malheureusement pas disponible pour la prochaine séance de commission qui aura lieu le 30 avril, mais il viendra le 1^{er} juin 2026. Le rapport du bureau a été rendu avec des préconisations.

La prochaine séance de commission des bâtiments aura lieu le 30 avril prochain et portera sur la demande d'autorisation (DD) pour le projet de construction de 42 logements située sur la route de Vallières. Des propositions de demande de compléments seront présentés et discutés dans le cadre de cette DD.

Culture

Boîte à livres

Un meuble a été acquis permettant de changer la boîte à livres. De menus travaux sont à prévoir, notamment pour la protection contre les intempéries. M. François Davet, menuisier et habitant sur la commune, s'est proposé pour le mettre en état. M. Bavarel fait un appel aux membres du Conseil municipal pour apporter également une aide pour la restauration de l'objet.

Bibliothèque

Le Conseil administratif recevra cette semaine les candidatures pour la reprise du poste de bibliothécaire. La décision sera prise dans les semaines à venir.

Sports et loisirs

Il est prévu un spectacle tout public du théâtre de Carouge ; il aura lieu en extérieur dans le parc de la Petite Plaine à la fin de l'été. Des informations complémentaires vous parviendront d'ici là.

Un concert offert par la compagnie Coriandolo (chorale italo-tessinoise) est prévu, probablement au mois novembre.

Enfin, la commune va se coordonner avec la jeunesse de Cartigny afin de projeter quelques matchs de l'équipe suisse de foot durant la coupe du monde cet été.

Feuillu

Mme Bolle de Paoli remercie les personnes qui ont organisé et participé au Feuillu ce fut une belle réussite.

Place en crèche

Mme Bolle de Paoli indique qu'une quatrième place en crèche a été accordée à la commune de Cartigny. Le dossier est très compliqué et a nécessité un grand travail de discussions avec les autres communes. Pour mémoire, une commune de la Champagne avait indiqué être favorable à la cession d'une place de crèche à Cartigny dès la rentrée 2026. Or, cette commune ne peut céder cette place qu'à la rentrée 2027. Après discussions avec d'autres communes, il a été trouvé une solution pour avoir tout de même une place complémentaire dès cette année. C'est ainsi qu'une commune tierce va sous-louer une de ses places à Cartigny pour une année scolaire, soit de septembre 2026 à août 2027. Puis, Cartigny récupérera la place initialement prévue. Cette place à 80% sera occupée par deux bébés. Cela fait passer la liste d'attente pour Cartigny de 15 enfants à 13.

MAC

Mme Bolle de Paoli a eu un rendez-vous téléphonique avec le SASAJ et la présidente du MAC. Le cadre de référence est désormais quasi accepté. La commune et le MAC vont recevoir un rapport d'ici la fin du mois de juin ; il sera présenté à la commission sociale au mois de septembre. Le MAC recevra l'agrément très prochainement. Le dernier point à régler réside dans la formation, mais ceci n'est pas urgent et peut éventuellement attendre janvier 2027.

Mme Bolle de Paoli remercie le comité du MAC pour son travail.

Rapport de la commission sécurité

Concernant la surveillance des cambriolages sur la commune, Cartigny va bientôt recevoir une proposition de la société Edguard auditionnée pour pouvoir financer une partie de l'application aux privés.

Les communes de la Champagne se rencontrent le 12 mai afin d'en parler avec tous les magistrats. Ensuite, la commission sécurité sera réunie afin d'aller de l'avant. Enfin, la population sera informée.

Mme Bolle de Paoli rappelle qu'une commission des finances concernant la séance des comptes est agendée à mercredi 29 prochain, 19h00.

Il n'y a pas d'autre point.

5. Délibération No 5 relative à la demande d'un crédit d'engagement de 161'000 F pour l'étude de rénovation du bâtiment sis rue du Trabli 34, de sa dépendance sise rue du Trabli 34 A et des espaces ouverts

M. Leresche donne lecture du rapport de la commission des bâtiments du 1^{er} avril 2026.

Il n'y a pas de question.

Le Président passe au vote de la délibération No 5 relative à la demande d'un crédit d'engagement de 161'000 F pour l'étude de rénovation du bâtiment sis rue du Trabli 34, de sa dépendance sise rue du Trabli 34 A et des espaces ouverts.

Vu la délibération du 27 juin 2016 de 100'000 F pour divers travaux de remise en état du bâtiment

Vu la délibération du 12 juin 2017 de 350'000 F pour la mise en conformité des sous-sols

Vu la délibération du 11 décembre 2023 de 20'000 F pour un diagnostic du bâtiment un audit des installations techniques et établissement d'un CEB+

Vu la délibération du 17 février 2025 de 40'000 F relative à un crédit d'étude complémentaire de F 40'000 pour des travaux de rénovation du bâtiment sis rue du Trabli 34 et 34A

Vu le rapport de la commission Bâtiments du 18 novembre 2024

Vu le rapport du bureau Baru SA de 2016

Vu le rapport du bureau d'audit du bureau AAG+ Bureau d'architecture Grivel & Girod SA du 23 septembre 2025

Vu l'approche financière du bureau AAG+ Bureau d'architecture Grivel & Girod SA du 23 octobre 2025

Vu la présentation faite le 12 février 2026 à la commission Bâtiments

Vu le cahier des charges pour un appel d'offres sur invitation du 10 janvier 2026

Vu le rapport de la séance de commission Bâtiments du 01.04.2026

Vu l'exposé des motifs annexé à la présente délibération

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e et m de loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 9 oui, 0 non, et 1 abstention

1. D'accepter le mandat pour un architecte et spécialistes en vue de remplir les missions 31 à 41 de la société des ingénieurs et architectes pour l'étude bâtiment sis rue du Trabli 34, de sa dépendance sise rue du Trabli 34 A et des espaces ouverts ;
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 161'000 F destiné à la réalisation des phases 31 à 41 de la société des ingénieurs et architectes bâtiment sis rue du Trabli 34, de sa dépendance sise rue du Trabli 34 A et des espaces ouverts ;
 3. De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier ;
 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement ;
 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;
 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissement de crédit de son choix à concurrence de 161'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude
6. Délibération No 6 relative à la demande d'un crédit complémentaire de 50'000 F destinée aux travaux de réaménagement et mise en conformité du bâtiment sis rue des Trois Fontaines 12

Le Président passe au vote de la délibération No 6 relative à la demande d'un crédit complémentaire de 50'000 F destinée aux travaux de réaménagement et mise en conformité du bâtiment sis rue des Trois Fontaines 12.

Il n'y a pas de question.

Vu le crédit d'étude de 30'000 F voté le 23 janvier 2017,

Vu le crédit complémentaire de 40'908 F voté le 21 janvier 2019,

Vu la demande d'autorisation de construire du 30 août 2017 en voie d'abandon en raison du changement de mandataire,

Vu le nouveau mandat attribué au bureau d'architecte AAG+, son devis du 14 février 2020,

Vu la délibération relative à un crédit d'engagement de 800'000 F voté le 12 octobre 2020,

Vu la nouvelle demande d'autorisation de construire entrée en force le 23.09.2022

Vu la prolongation d'autorisation de construire accordée le 28.06.2024

Vu l'approche financière du bureau AAG+ Bureau d'architecture Grivel & Girod SA du 16 mars 2026

Vu la présentation faite le 2 avril 2026 à la commission Bâtiments

Vu l'exposé des motifs annexé à la présente délibération

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e et m de loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 9 oui, 0 non, et 1 abstention

1. D'accepter le crédit complémentaire pour finaliser la réalisation des travaux de réaménagement et mise en conformité du bâtiment communal sis rue des Trois-Fontaines 12.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 50'000 F destiné à la réalisation des travaux complémentaires.
3. De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissement de crédit de son choix à concurrence de 50'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux complémentaires.

M. Bavarel remercie les Conseillers municipaux car ces votes positifs permettront de clore des dossiers importants. Il est important que la commune fasse en sorte que ses immeubles soient aux normes et permettent aux habitants d'y vivre et/ou d'y travailler.

7. Rapports de commissions

Commission des routes

M. Meyer résume le rapport de la commission des routes du 30 mars 2026.

M. Bron Schwartz demande combien de personnes seront intéressées par le projet ORBIT. Y'a-t-il eu une étude à ce sujet de la part de la commune ?

M. Pontinelli répond qu'une étude a été effectuée de manière globale par le canton sur l'ensemble du territoire cantonal. Il existe déjà une solution mixte proposée aujourd'hui. Il faut prendre le projet globalement et non par quartier. Cela pourrait être intéressant pour des personnes externes venant à Cartigny.

M. Bavarel donne un exemple d'utilisation : en arrivant en train à la Plaine, un vélo pourrait être utilisé pour se déplacer à Cartigny au lieu d'attendre le bus. Mme Pelz relève qu'il ne serait pas sûr de trouver un vélo. De plus, qu'en est-il de la recharge ? M. Pontinelli indique

qu'il s'agit d'un problème de rééquilibrage, il faut faire en sorte de trouver un vélo dans chaque station. C'est le travail de l'exploitant ; il s'en occupe en chargeant une camionnette avec les vélos, afin qu'il y en ait partout et en profite pour entretenir les vélos.

Commission culture, loisirs et sports

Chèque activité

M. Baudet rappelle que le projet d'instauration d'un chèque d'activité pour le sport et/ou culture comme discuté lors de la dernière séance du Conseil municipal est soutenu par la commission. Un projet de règlement est en cours de réalisation ainsi qu'une estimation de la faisabilité financière. La commission prendra contact avec la commission des sports de la Champagne afin d'amener le projet et d'en discuter. Le but est de faire au mieux, sans laisser tomber les associations actuellement subventionnées, ceci dans la mesure du possible.

Boîte à livres de la Petite Grave

La question est de savoir où mettre la boîte à livres et quel devra en être son volume.

Propositions de spectacles

Les différentes options sont à travailler en commission.

Il n'y a pas de question.

8. Questions

M. Roduit demande si la commune de Cartigny finance TPG Flex au même titre qu'une ligne de bus, et si le but de cette solution est bien de faciliter les trajets pendulaires. En effet, il a eu des retours d'expériences négatives. Selon ces expériences négatives, il lui a été fait part que le bus TPG Flex n'a pas attendu le passager lorsque le train avait quelques minutes de retard. Il pense écrire personnellement aux TPG, mais se demande si la commune ne devrait pas également les contacter.

Mme Bolle de Paoli ajoute que la commune a reçu d'autres retours d'expériences négatives. C'est un gros problème.

La commune avait déjà pris contact à ce sujet avec les TPG, elle va les relancer afin de voir où cela en est. Elle ajoute que tout courrier d'habitant est toujours une bonne initiative pour soutenir les écrits de la commune.

Il n'y a pas d'autre question.

9. Divers

Rhizôm

M. Baudet relève que les personnes qui avaient demandé des informations suite aux événements de fin d'année sont satisfaites de la réaction de la commune.

M. Bavarel précise que, sur le site de la commune, c'est directement Rhizôm qui alimente l'onglet les concernant. De plus, tout le monde a la possibilité de s'inscrire à l'alerte par sms qui fonctionne bien.

Il n'y a pas d'autre divers.

La séance est levée à 20h56.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Rapport – Commission des routes

Séance du 30 mars 2026

Auteur : Mikaël Meyer, Président de la commission des routes

Présents : PONTINELLI Nicolas; MEYER Mikaël ; RODUIT Axel; COCQUIO Léonie; GOEPFERT Manuel;

Excusé : LERESCHE Johann

Invité : -

Ordre du jour :

1. Vélos en libre-service (VLS) : projet ORBIT
2. Informations sur les routes
3. Divers

1. Vélos en libre-service (VLS) - Projet ORBIT

La commission prend connaissance de la présentation consacrée au projet ORBIT, à la suite notamment des échanges intervenus au niveau cantonal et de la présentation du Département de la santé et des mobilités (DSM) en commission de l'ACG du 9 mars 2026. Il est rappelé que le Conseil administratif avait déjà, en décembre 2025, exprimé une intention provisoire favorable au développement du projet, tout en réservant encore plusieurs précisions attendues concernant la gouvernance, le mode de gestion, le montage financier et la temporalité de mise en œuvre.

Intérêt du projet pour la commune

Le Conseil administratif expose qu'il se montre favorable au projet, considérant que la commune se situe dans une position stratégique du point de vue de la mobilité, en lien notamment avec les polarités voisines de Bernex, La Plaine et plus largement les connexions avec les interfaces de transports publics. Il relève qu'en dépit d'une desserte existante en transports publics, certains déplacements de courte distance demeurent aujourd'hui peu pratiques, en particulier en direction de La Plaine.

Il est souligné que le recours à des vélos électriques pourrait apporter une réponse pertinente à cette situation, notamment compte tenu des déclivités du territoire communal et des distances relativement courtes vers plusieurs destinations voisines. La commission retient que cet outil pourrait renforcer les possibilités de mobilité de proximité, en particulier en rabattement vers les nœuds de transports publics.

Conditions générales du projet

La commission relève que le projet ORBIT se déploie en deux phases. Une première phase transitoire, sans financement communal pour les vélos eux-mêmes, permettrait déjà l'implantation de stations sur le territoire communal et la mise à disposition de vélos financés au niveau cantonal. Une seconde phase, à vocation transfrontalière, reposerait sur une structure de gouvernance dédiée, sous la forme d'un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) de droit français.

Il est également rappelé que, dans sa position provisoire de décembre 2025, le Conseil administratif avait apporté son soutien de principe au développement du projet, validé le principe d'un financement conjoint entre Canton et communes, validé l'évaluation de 3 vélos cantonaux pour Cartigny avec la possibilité de 2 vélos supplémentaires à charge de la commune, ainsi que le principe de 2 stations sur le territoire communal.

Questions soulevées par la commission

Rééquilibrage et disponibilité effective des vélos

La question est posée de savoir comment sera garantie la disponibilité effective des vélos dans les stations, en particulier aux heures de forte demande. Il est relevé que les difficultés de rééquilibrage observées dans certains systèmes existants constituent aujourd'hui un point de vigilance.

Il est indiqué que la présence d'une station sur le territoire communal devrait justement permettre d'assurer un nombre minimal de vélos disponibles, grâce à une logique de réapprovisionnement et de gestion plus structurée. La commission prend acte de cet élément, tout en relevant que la qualité réelle de l'exploitation devra être suivie attentivement.

Exploitation et gouvernance

Plusieurs membres relèvent que certaines zones d'ombre subsistent encore quant à la gouvernance future du projet, au rôle exact du futur exploitant et aux modalités contractuelles de mise en œuvre.

Il est toutefois relevé qu'une volonté politique forte semble exister à l'échelle cantonale et transfrontalière, de même qu'un intérêt concret d'acteurs déjà impliqués dans ce type de prestations. La commission considère dès lors que, malgré les inconnues subsistantes, le projet présente un degré de sérieux suffisant pour justifier l'entrée dans le processus.

Coûts et tarification

Il est relevé que les tarifs annoncés apparaissent raisonnables, avec un coût évoqué de l'ordre de CHF 3.- pour 30 minutes, ce qui semble cohérent au regard de la nature des trajets visés et des prix pratiqués dans des systèmes comparables.

La commission relève également que, pour la phase ORBIT 1, aucun financement communal n'est demandé pour les vélos eux-mêmes, hormis les aménagements liés à la mise en place des stations. Cet élément est perçu favorablement, dans la mesure où il permet à la commune d'entrer dans le dispositif de manière progressive.

Localisation des stations et insertion dans l'espace public

La question de la localisation des futures stations est abordée. Plusieurs pistes sont évoquées, en particulier à proximité de l'école, des arrêts de bus ou d'autres lieux favorisant l'intermodalité. Pour le secteur de La Petite-Grave, différentes options sont mentionnées, notamment en lien avec les espaces disponibles et les besoins déjà constatés sur place.

La commission estime que l'implantation de ces stations devra être examinée avec soin, non seulement sous l'angle de leur accessibilité, mais aussi dans une logique plus large d'aménagement de l'espace public, de stationnement et d'accueil des mobilités actives. Elle relève également qu'une réflexion pourrait utilement être menée sur des équipements complémentaires, tels que des dispositifs de réparation, du stationnement vélo supplémentaire, voire des aménagements plus qualitatifs en faveur des cyclistes.

Position de la commission

Au terme de la discussion, la commission se montre globalement favorable au projet ORBIT et rejoint, sur le principe, la position du Conseil administratif. Elle considère qu'il serait regrettable que la commune demeure en marge de cette évolution du réseau de vélos en

libre-service, alors même que le projet présente un intérêt concret pour les déplacements de courte distance et pour le renforcement des connexions avec les transports publics.

La commission recommande ainsi de suivre l'avis du Conseil administratif sur les différents points soumis :

- **confirmation de l'adhésion de principe de la commune au projet ORBIT (phases 1 et 2) ;**
- engagement à adapter, si nécessaire, la réglementation communale afin de permettre l'usage accru du domaine public par le futur exploitant, sans perception de contrepartie financière ;
- engagement à valoriser la mise à disposition de l'espace public, à entretenir les stations et leur signalétique ;
- absence de participation de la commune au comité restreint chargé d'élaborer les futurs cahiers des charges, faute de disponibilité ;
- pour la phase ORBIT 2, soutien à une participation de la commune avec financement communal, conformément à la position du Conseil administratif, sous réserve d'une mise en œuvre progressive et d'un suivi de l'exploitation.

La commission relève qu'une approche pragmatique et graduelle paraît appropriée, consistant dans un premier temps à bénéficier de la phase transitoire et à observer le fonctionnement effectif du dispositif avant d'arrêter définitivement l'ampleur de l'engagement communal complémentaire.

Suite donnée

La commission charge son président d'établir le présent rapport à l'attention du Conseil municipal, reprenant les réponses attendues par le Canton sur les différentes questions posées. Elle relève également qu'il conviendra de suivre l'évolution du projet et, le moment venu, d'intégrer aux budgets communaux les montants nécessaires aux aménagements des stations, voire à une offre complémentaire si celle-ci devait être confirmée.

2. Informations sur les routes

Le Conseil administratif informe la commission de l'évolution de plusieurs dossiers routiers en cours.

Il est notamment indiqué, s'agissant de la fermeture de la route de Vorpillaz, qu'un recours avait été déposé contre l'arrêté communal, mais que celui-ci a finalement été retiré. La commission prend acte du fait que l'arrêté est dès lors en force jusqu'au 15 avril 2026.

3. Divers

Aucun autre élément substantiel n'est consigné sous ce point dans le présent rapport.

Sont en revanche relevés, pour suivi lors de prochaines commissions, les sujets suivants :

- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, à coordonner avec les travaux liés au PGEE ;
- Suite travaux PGEE
- Point de situation relatif aux écopoints ;
- Remplacement des *laurelles* aux abords des écopoints ;
- Point de situation relatif à l'étude du stationnement ;
- Suivi de la motion relative au Belvédère ;
- Végétalisation de la berme centrale et des chicanes sur la route du Moulin-de-la-Ratte.

Conseil municipal de Cartigny

Commission culture, loisirs, sports du 23.03.2026

Présent(e)s :

M. Philippe Bavarel, Mme Julia Brand, M. François Baudet, Mme Sabine Barthassat Fleury, Mme Léonie Cocquio.

Excusé : M. Michel Comtat

Thèmes : Chèque activités, Boîtes à livres, Spectacles,

1. Chèque Activités Sportives et Artistiques

Objectif et Contexte

La commission soutient fermement le projet d'instauration d'un chèque activités pour les jeunes de 4 à 20 ans (280 bénéficiaires potentiels). L'objectif est de favoriser l'équité d'accès aux activités culturelles et sportives, en particulier pour les familles de Cartigny, tout en soutenant le tissu associatif local.

Aspects Financiers et Budgétaires

Budget estimé : CHF 28'000.-

Validation : Le budget 2026 est déjà voté ; le projet est donc envisagé pour 2027.

Disponibilité : Une confirmation du budget disponible est requise.

Cible et Périmètre

Public : Jeunes résidant à Cartigny (4-20 ans).

Activités éligibles : Sports (indexés J+S et Swiss Olympics), culture et loisirs.

Exclusions :

- Cours privés (ex: prof de piano individuelle) – sauf si dispensés par une association (ex: Institut Jacques Dalcroze).
 - Abonnements directs (ex: piscine) non éligibles, contrairement à la cotisation au club de natation.
- Sports violents ou polluants (ex: karting, MMA, motocross).

Gestion des cas particuliers : le secrétariat communal avec s'en chargera (ex : cours d'art donnés par des privés, cours sur plusieurs mois).

Modalités Administratives

Demande : Non automatique, sur demande explicite.

Justificatifs : Preuve de paiement de la cotisation annuelle.

Remboursement : Par virement Bancaire (nécessite une gestion administrative).

Outils : Création d'un formulaire en ligne et automatisation partielle pour alléger la charge de la secrétaire communale.

Règlement : Un projet de règlement doit être soumis au Conseil Municipal (CM) pour validation.

Prochaines Étapes et Actions

- Règlement : M. Baudet prépare un projet de règlement d'ici mi-mai 2026.
- Faisabilité financière : M. BAVAREL vérifie rapidement la faisabilité
- Communication : Une présentation sera faite à la commission sport de la Champagne pour recueillir leurs avis.
- Données : M. Baudet fournira un tableau comparatif des tarifs des clubs et des graphiques par âge.
- Suivi annuel : Un bilan sera présenté au CM chaque année pour valider la poursuite du dispositif.

2. Boîtes à Livres

- Offre initiale : M. Baudet avait trouvé des meubles USM d'occasion chez *Teo Jakob* à CHF 700.00/meuble.
- Décision du CA : Refusé pour des raisons esthétiques. Le CA préfère un meuble en bois plus simple et authentique.
- Pistes de Recherche en cours : Plan les Ouates (PIO) : M. Baudet est en attente d'un retour. La Renfile : M. Baudet prévoit une visite.
- Note : M. Baudet regrette le refus des USM, dont les dimensions correspondaient parfaitement à l'existant.

3. Propositions de Spectacles

Trois types d'événements ont été examinés :

A. Spectacle d'improvisation (impro.ch)

- *Option 1 (CHF 2'000)* : 1h, 2 comédiens, participation du public.
- *Option 2 (CHF 6'000)* : 1h30, "Impro-Show", plus grande troupe, décors/son, nécessite une visite technique.
- *Option 3* : Sur mesure (tarif à définir, plus élevé).

B. Théâtre de Carouge

- Proposition : Spectacle itinérant (camion-théâtre), pièces de Tchekhov.
- Période : Entre fin août et septembre 2026.
- Budget : CHF 3'000.- (dans l'enveloppe de CHF 5'000.-).

C. Chorale Il Coriandolo

- Proposition : Chorale mixte (40 choristes), répertoire italien/tessinois.
- Lieu : Temple de Cartigny (autorisation à obtenir).
- Fonctionnement : Au chapeau.
- Période : Octobre-novembre envisagé.

Décisions de la Commission

- Choix validé : Le Théâtre de Carouge a été retenu à l'unanimité.
- Action : Les membres doivent confirmer ce choix par mail à M. BAVAREL.

4. Divers

Projet du Livre de Mme Marie Bron.

- Statut : En attente de retour de l'historien.
- Perspective : Possibilité de soumettre l'ouvrage à un prix littéraire dédié aux ouvrages historiques (7 exemplaires envoyés au jury).
- Suivi : M. BAVAREL n'a pas de nouvelles immédiates mais suit le dossier.

Résumé des Actions à Venir Responsable	Action	Échéance
M. Baudet	Rédiger le projet de règlement (Chèque activités)	Mi-mai 2026
M. Baudet	Rechercher un meuble en bois pour les boîtes à livres	En cours
M. Bavarel	Vérifier la faisabilité financière et présenter le projet à la commission sport de la Champagne	Rapide
M. Bavarel	Transmettre le dossier Théâtre de Carouge à la commission	Immédiat
Commission	Confirmer le choix du Théâtre de Carouge par mail	Immédiat

Commune de Cartigny

Commission des bâtiments

Rapport de commission de la séance du 1^{er} avril 2026

Présences : Philippe Bavarel – Mario Rodriguez – Pierre-Alain Prinz

Sabine Barthassat Fleury - Julia Brand - François Baudet – Arnaud Cogne - Johann Leresche

Excusés : --

La commission des bâtiments s'est réunie le 1^{er} avril dernier. Ce rapport a pour but d'appuyer les prises de décisions du Conseil municipal sur deux points à l'ordre du jour. Le complément d'information se trouve sur CMnet notamment au travers des exposés des motifs.

Lors de cette séance, les points suivants nécessitant l'approbation du Conseil municipal ont été abordés :

1. Rue du Trabli 34 et 34A – Café de Cartigny

La commission a pu prendre connaissance du travail réalisé à la suite du rapport et diagnostic réalisé par le bureau AAG sur l'état du bâtiment (cf rapport de la commission des bâtiments du 20 janvier 2025).

Tenant compte de ce rapport, le Conseil administratif et son équipe a mis en œuvre un appel d'offre pour désigner un architecte pour mener à bien le projet de rénovation. L'appel d'offre a été réalisé avec des critères qui ont permis de sélectionner le meilleur mandataire pour ce type de projet. Nous avons pu prendre connaissance des différents documents et du sérieux de cet appel d'offres. La transparence du processus nous a permis de comprendre la sélection proposée par le Conseil administratif.

La proposition de crédit d'étude va jusqu'à l'appel d'offres aux entreprises ce qui permettra d'avoir pour la partie crédit de construction un montant du crédit basé sur des prix au plus près de la réalité du marché pour une meilleure maîtrise des investissements dans le temps ce que la commission salue.

Tenant compte des pièces présentées et de l'exposé des motifs, la commission propose au Conseil municipal d'accepter la délibération relative à un crédit d'engagement pour un montant de 161'000 CHF pour l'étude de la rénovation du bâtiment 34 et 34A.

2. Bâtiment Trois-Fontaines 12

Dans son rapport du 14 avril 2025, la commission avait pu prendre connaissance du retour des prix des appels d'offres des entreprises. Ces prix non négociés totalisaient un montant des travaux de 698'000 CHF. Pour mémoire, l'objectif avait été de réduire le montant des travaux en-dessous de 700'000 CHF afin que cette rénovation reste rentable pour la Commune.

Le crédit d'engagement avait été voté initialement pour un montant de 800'000 CHF. Entre-temps, des travaux de rénovation d'appartements avaient été pris sur ce crédit. Le solde du crédit d'engagement avoisinait donc les 615'00 CHF, solde insuffisant pour financer les travaux tels qu'envisagés dans les retours de prix d'entreprises.

Tenant compte de cet état de fait, au demeurant regrettable, la commission avait proposé de lancer les travaux de rénovation du bâtiment sous les conditions de :

1. Négocier les prix par l'architecte
2. Recherche et demander des subventions
3. Planifier les travaux
4. Le cas où le point 1 et 2 ne permettraient pas l'économie nécessaire, un crédit complémentaire de 85'000 CHF serait alors voté le moment venu.

La situation présentée lors de cette commission nous a montré le bon suivi des travaux par l'équipe technique et l'architecte. Le montant des travaux reste en-dessous du seuil de 615'000 CHF.

Toutefois certaines parties dont leur rénovation n'étaient pas prévues initialement nécessitent d'être remises en état. Il s'agit du couvert en bois avec tuiles côté rue, de l'auvent métallique côté jardin et la toiture plate dont l'étanchéité de la sous-couverture était inexistante. Ces travaux sont estimés sur base de devis d'entreprises pour un montant arrondi à 85'000 CHF. La commission a demandé que les mêmes entreprises s'occupent de ces travaux dans la mesure du possible afin de limiter le nombre d'intervenants sur un même objet pour des raisons de garanties et d'entretien à moyen terme.

Lors de la séance, il nous a été annoncé le dernier état des coûts reçu le même jour. Celui-ci montre un gain complémentaire de 35'000 CHF, montant à vérifier. La commission demande de vérifier ce montant d'ici la séance du Conseil municipal du 27 avril afin de modifier la demande de crédit complémentaire en la ramenant à 50'000 CHF, ce qui signifie une modification de la délibération et de l'exposé des motifs.

De manière générale, la commission rappelle au Conseil administratif de respecter l'utilisation des crédits d'engagement pour leur but initial afin d'honorer les décisions du Conseil municipal.

Tenant compte de ce qui précède, la commission propose au Conseil municipal d'accepter la délibération relative à un crédit complémentaire de 50'000 CHF pour finaliser la rénovation de ce bâtiment.

La commission remercie le Conseil administratif et son équipe pour la bonne tenue de ce projet et le résultat concluant de cette rénovation.

JL/ 26 avril 2026